Envoyé en préfecture le 09/12/2021 Reçu en préfecture le 09/12/2021

Affiché le

ID: 056-200027027-20211207-DELIB_116_2021-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL CUMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE



DATE de CONVOCATION 2 DECEMBRE 2021

DATE d'AFFICHAGE **10 DECEMBRE 2021**

NOMBRE de CONSEILLERS:

En exercice: 37 Présents 28

Votants 32 L'an deux mille vingt et un,

le 7 décembre à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Médiathèque de Marzan en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents: Mme Laurence BAUDAIS, - M. Patrick BEILLON, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - MM. Jean-François BREGER, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Muriel CLERY, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL. -Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, -Guillaume FREDET, - Patrick GERAUD, - Gérard GUILLOTIN, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mme Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - MM. Patrice RENARD, - Bertrand ROBERDEL, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés: MM. Christian BILLY, - Alain HALIMI, - Denis HILLAIREAU, -Mmes Nicole KORN, - Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - Mireille LUCAS, - Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - Régine ROSSET.

M. Christian BILLY donne pouvoir à Mme Anne-Cécile BLANCHARD M. Alain HALIMI donne pouvoir à M. Jean-François BREGER M. Denis HILLAIREAU donne pouvoir à M. Gérard GUILLOTIN Mme Nicole KORN donne pouvoir à M. Noël PAUL

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Annie DRENO a été élue Secrétaire.

Deliberation n°116-2021 - Centre de Vaccination - Versement d'une subvention exceptionnelle au **COMITE DES FETES DE MUZILLAC**

Le Président rappelle que la Communauté de Communes participe à la campagne de vaccination contre le COVID, avec notamment le centre de vaccination à Muzillac en fonctionnement depuis le 25 janvier 2021.

Cette ouverture a été rendue possible grâce à la mobilisation des partenaires du territoire, dont le comité des fêtes de Muzillac, qui a mis à disposition, à titre gracieux, un barnum et du mobilier pour faciliter le pré-accueil, entre le 25 janvier et le 8 novembre 2021.

Afin de remercier cette association pour leur précieuse aide, le Président propose de leur octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 €, à l'identique de ce qu'à pratiquer la commune de Muzillac.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, AUTORISE, à l'unanimité, le Président à :

SIGNER la convention de versement de cette subvention exceptionnelle.

Pour Extrait Certifié Conforme, A Muzillac, le **03/12/1202/**